Mise en œuvre de la gestion durable des forêts : régime forestier québécois et perspective internationale

Gérard SZARAZ Forestier en chef Québec-Canada

Gérard SZARAZ

M. Gérard Szaraz, ingénieur forestier gradué de l'Université Laval en 1978, a œuvré dans des projets de coopération internationale en matière forestière dans une douzaine de pays. Il a également travaillé sur la scène internationale à l'organisation du XIIe Congrès forestier mondial, tenu dans la ville de Québec. Sur la scène québécoise, il a été directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, secrétaire général de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et conseiller au développement auprès de la Fédération québécoise des coopératives forestières. Durant cette dernière affectation, il a participé à l'organisation du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Par la suite il a travaillé dans l'équipe du Commissaire au développement durable à titre de chargé de projets de vérification de gestion touchant divers ministères et organismes gouvernementaux. M. Szaraz est en poste à titre de forestier en chef depuis décembre 2010.

Résumé

Aujourd'hui, la notion de gestion durable des forêts occupe une place centrale dans les énoncés de politiques forestières. Un défi majeur à cet égard est celui de la mise en œuvre d'actions permettant de concrétiser les intentions.

Au Québec, les dernières années ont été riches en questionnements et en recherche de solutions pour se doter d'un régime forestier qui répond aux aspirations de la population. Par exemple, le Bilan d'aménagement durable au Québec 2000-2008 a soulevé un certain nombre de défis, touchant notamment les points suivants : l'amélioration des connaissances à l'égard des forêts et des espèces en situation précaire; la mise en place d'un système de gestion basé sur des processus rigoureux pour l'ensemble des critères de gestion durable; l'innovation et la diversification économique des produits et des services issus de la forêt; la participation du public et des Premières Nations au processus de planification forestière.

La mise en œuvre du nouveau régime forestier représente un pas significatif dans cette direction. En effet, ce régime, qui entrera pleinement en vigueur en 2013, innove sur plusieurs aspects tels la prise en charge de l'aménagement forestier par l'État, la participation locale aux décisions, l'aménagement écosystémique, la gestion intégrée des ressources ou la mise en place d'une stratégie d'aménagement durable des forêts. Cette dernière accorde une place prépondérante à la protection de l'environnement, notamment pour assurer la durabilité des écosystèmes forestiers et s'adapter aux changements climatiques.

De plus, dans la foulée de cette réforme, les possibilités forestières sont déterminées sur de nouvelles bases afin d'accroître la capacité à prédire, avec une plus grande assurance, les disponibilités de bois sur un horizon à long terme. Cet exercice vient également ajouter d'autres considérations que la croissance et le rendement des forêts, dont notamment celles concernant la dimension environnementale.

Dans une perspective internationale, les initiatives de gestion durable des forêts expérimentées au Québec s'inscrivent dans les grands enjeux globaux dont, au cœur des préoccupations, l'amélioration des conditions de vie des personnes dont le bien-être dépend des forêts et la réhabilitation et le maintien des forêts du monde. Pour progresser en la matière, il est essentiel de réunir les conditions clés, de mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain et de développer les capacités des parties intéressées, depuis la génération de connaissances jusqu'à la gouvernance.